

Canada sont progressivement abandonnés sur une période qui doit se terminer en 1977. GATT en vigueur le 22 décembre 1967.

**Islande.** GATT en vigueur le 21 avril 1968. (Échange du régime de la nation la plus favorisée.)

**Israël.** GATT en vigueur le 5 juillet 1962. (Échange du régime de la nation la plus favorisée.)

**Italie.** Modus vivendi par échange de notes en vigueur le 28 avril 1948. GATT en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1950. (Échange du régime de la nation la plus favorisée.)

**Japon.** Accord sur les échanges commerciaux en vigueur le 7 juin 1954. GATT en vigueur le 10 septembre 1955. (Échange du régime de la nation la plus favorisée.)

**Koweït.** GATT en vigueur le 18 juin 1961. (Échange du régime de la nation la plus favorisée.)

**Laos.** L'Accord commercial franco-canadien de 1933 s'applique au Laos. (Depuis que le Laos a été constitué en État indépendant en 1955, le Canada continue d'accorder à ce pays le régime de la nation la plus favorisée.)

**Liban.** Entente spéciale par décret du conseil du 19 novembre 1946. (Le Canada accorde le tarif de la nation la plus favorisée tant que le Liban en fait autant.)

**Libéria.** Entente spéciale par décret du conseil du 1<sup>er</sup> mars 1955. (Le Canada accorde le régime de la nation la plus favorisée.)

**Liechtenstein.** (Voir Suisse.)

**Luxembourg.** (Voir Belgique – Luxembourg.)

**Mali.** L'Accord commercial franco-canadien de 1933 s'applique au Mali. GATT s'applique de facto. (Depuis que le Mali a été constitué en État indépendant en 1960, le Canada continue d'accorder à ce pays le régime de la nation la plus favorisée.)

**Maroc.** Divers accords visent l'ancien Maroc français, l'ancien Maroc espagnol et les zones internationales du Maroc. (Depuis que le Maroc a été constitué en État indépendant en 1956, le Canada continue d'accorder à ce pays le régime de la nation la plus favorisée.)

**Mauritanie.** L'Accord commercial franco-canadien de 1933 s'applique à la Mauritanie. GATT en vigueur le 28 novembre 1960. (Échange du régime de la nation la plus favorisée.)

**Mexique.** Accord commercial en vigueur le 5 juin 1947. (Échange du régime de la nation la plus favorisée.)

**Nicaragua.** Accord commercial en vigueur le 19 décembre 1946. GATT en vigueur le 28 mai 1950. (Échange du régime de la nation la plus favorisée.)

**Niger.** L'Accord commercial franco-canadien de 1933 s'applique au Niger. GATT en vigueur le 3 août 1960. (Échange du régime de la nation la plus favorisée.)

**Norvège.** La Convention de commerce et de navigation du 18 mars 1826 avec le Royaume-Uni s'applique au Canada. GATT en vigueur le 10 juillet 1948. (Échange du régime de la nation la plus favorisée.)

**Pakistan.** Le Canada accorde unilatéralement le régime de la préférence britannique sans obligation contractuelle. GATT en vigueur le 30 juillet 1948. (Le Canada accorde au Pakistan le régime de la préférence britannique. Le Pakistan accorde au Canada le régime de la nation la plus favorisée.)

**Panama.** Échange de notes en vigueur le 12 août 1935. (Échange du régime de la nation la plus favorisée.)

**Paraguay.** Échange de notes en vigueur le 21 juin 1940. (Échange du régime de la nation la plus favorisée.)